

Association CONVIVE

pour un environnement CONstruit Vivant et Vert

c/o Dr. G. Loutan, 4 Bis Rte de Jussy, CH-1226 GENEVE, fax: *41.22/349 32 15

Site certifié par la fondation Nature et Economie

CCP 12-17052-8 Courriel : loutan@convive.org



PETITION au Grand Conseil de Genève pour une réglementation contraignante concernant les MESURES EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE

Comme les *recommandations* ne suffisent pas, exigeons une réglementation contraignante sur la **disposition correcte des grilles d'évacuation des eaux de pluie, l'interruption régulière des bordures et bordurettes verticales** dans les zones de verdure, de villas et en campagne.

Exigeons aussi d'ajouter ce **thème dans les écoles professionnelles**, et dans les documents officiels d'autorisation de construire **une rubrique "Mesure prévue en faveur de la petite faune"**

La pétition de CONVIVE P- 1391 acceptée en novembre 2004, a été à l'origine de la fiche de directives n°10 «*Mesures à prendre en faveur de la petite faune*». Un point de presse réjouissant fut publié peu après le 22 décembre 2004 (extraits ci-dessous).

Malgré cela, nos chaussées et trottoirs en zones vertes sont encore trop souvent sertis de bordures infranchissables pour la petite faune du canton, et l'on voit ces barrages se multiplier dans l'indifférence des architectes, ingénieurs et constructeurs. Et voici que la Confédération budgétise 80 millions pour la préservation de la biodiversité... Il est temps que la vision globale passe dans les actions locales pour éviter de stériliser notre environnement !

Nom	Prénom	Né/e le	Adresse	N° postal	Signature

À RENVoyer MÊME PARTIELLEMENT REMPLI À CONVIVE JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2017
chacun peut signer

Point de presse du 22 déc. 2004: **La faune et la flore seront mieux protégées lors de travaux et constructions.** Le Conseil d'État a répondu à la pétition de l'Association Convive [...] ...la petite faune – souvent mise en péril par les obstacles que génère la création ou la réfection de routes ou de trottoirs ...– [...] Convaincue de l'importance de ces questions, la commission des pétitions a souligné la nécessité de les traiter tant au niveau des autorisations de construire qu'à celui de la formation des architectes et ingénieurs. [...] Le Conseil d'État ne peut dès lors que se réjouir de la mise sur pied d'une politique commune visant à assurer une meilleure protection des espèces animales et de la végétation arborée.



Piège à tritons, musaraignes et hérissons, Clinique Genevoise, Chêne-Bougeries



Vers le nouveau Prieuré, Gradelle: parking le long de la forêt: bordure ininterrompue, retour vers la verdure impossible



Voie verte du CEVA: mur continu de béton vertical, "sens unique": retour aux quartiers de villas en haut à d. impossible.



Vers le nouveau Prieuré, Gradelle, bordure ininterrompue: tout ce qui tombe sur la chaussée finit dans le garage souterrain (en haut à d.).



Ch. Grange-Canal: biotope entre chaussée à g. et mur de béton lisse à d., sans perforation à sa base. Retour à la nature impossible.



idem



Voie verte du CEVA à Thônex conçue comme corridor biologique: splendide travail de spécialiste en murs de pierres sèches. Super pour les lézards. Mais: vertical et ininterrompu: une fois en bas crapuads, et les hérissons bientôt sur la liste rouge des espèces menacées, ne peuvent remonter !